

Le 3 novembre une dépêche nous apprend que l'un de nos compatriotes, M. Pierre Bonnaviat, ancien élève de notre Lycée et de notre Faculté des lettres, vient d'être attaché à la Cour impériale de Russie comme professeur de culture française pour les pupilles de l'impératrice Marie.

Les pupilles de l'impératrice sont des jeunes filles de la noblesse, choisies au nombre de vingt parmi les élèves de l'institut Sainte-Catherine et de l'institut de Smolna.

Elles viennent passer deux ans à la Cour pour se préparer à être demoiselles d'honneur.

Le 5 novembre, grand banquet offert par la Société lyonnaise des Beaux-Arts; et, le 13 novembre, à la reprise des conférences des avocats stagiaires, M. Godart, qui a écrit l'étude magistrale que l'on connaît sur la vie des canuts à Lyon, prononçait une remarquable conférence sur *le rôle social de l'avocat*; il s'agit de l'organisation fondée au barreau de Lyon pour assister les pauvres dans leurs procès.

Etablie sur l'initiative de l'archevêque de Lyon, elle n'était point composée exclusivement d'avocats, s'ils furent nombreux dans son sein. Ceux-ci, de tout temps, en notre ville, s'efforcèrent d'être utiles et de coopérer aux grandes œuvres d'assistance. Ne le voyons-nous pas déclarer, et c'est l'expression de la vérité, dans leur mémoire contre le traitement de la recherche des faux nobles, « qu'ils sont peut-être les avocats, de tout le royaume, qui servent plus utilement le public par rapport aux soins désintéressés qu'ils se donnent dans l'administration des deux hôpitaux de la ville de Lyon, célèbres par les grands avantages qu'en retirent les peuples ». Ils apportèrent aussi leur concours à la Compagnie approuvée le 18 janvier 1679 dont l'intention et la fin étaient « de procurer la gloire de Dieu et le secours du prochain dans la conservation des droits et prétentions légitimes des